

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Délibération : **2021-12-245**
OBJET : **AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN
INFORMATIQUE**
Nomenclature : **5.7.8**

En exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : Annexe
Convention SCl.pdf

Le treize décembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Benjamin VACHET donne pouvoir à Claude RINCE, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Elisa DRION, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Isabelle GROLLEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-12-110 du 14 décembre 2020 relative au renouvellement de la convention de service commun informatique de la Communauté de communes Erdre et Gesvres ;

Vu la demande d'intégration de la commune de Nort-sur-Erdre au service commun informatique de la Communauté de communes Erdre et Gesvres ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2021 relative à l'intégration de la commune de Nort-sur-Erdre au service commun informatique ;

Vu la présentation faite en commission Ressources du 30 novembre 2021 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'avenant à la convention de service commun informatique de la Communauté de communes Erdre et Gesvres intégrant la commune de Nort-sur-Erdre ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de commune Erdre et Gesvres.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 13 décembre 2021
Alain ROYER, Maire

